Café philo mardi 6 mars 2018 à partir de 18h 30 Mairie d’Yssingeaux Entrée libre et gratuite



**Peut-on parler d'une cause animale? Cause secondaire ou urgence ?**

Parler de la **« cause animale »** semble avoir une résonnance contemporaine et fait tout de suite penser à la souffrance injustifiée que l’homme fait subir à l’animal. Défendre une cause animale suppose que l’animal n’est pas bien traité dans nos sociétés contemporaines et qu’il serait temps de se pencher sur son statut, que l’animal aurait des droits ce qui supposerait de notre part certains devoirs envers lui. On est ici sur le plan de l’éthique. Or se poser des questions d’éthique suppose aussi que l’animal n’est pas seulement un exemplaire d’une espèce mais un individu à part entière qui n’est pas interchangeable, qui éprouve des émotions particulières, l’animal est alors considéré comme« un sujet » capable d’avoir un destin plus ou moins enviable de notre point de vue à nous les hommes. Or ce n’est que dernièrement en 1976 en France que l’animal a été reconnu légalement comme un individu sensible pouvant souffrir mais aussi éprouver du plaisir C’est l’article L 214[[1]](#footnote-1) qui est aussi le nom d’une association dite animaliste ou « anti-spèciste » ce qui veut dire qui met en cause l’idée que l’espèce humaine s’arroge le droit au nom de sa supériorité supposée de faire souffrir les animaux.

**Première remarque.**

 c’est toujours les hommes qui parlent des animaux et qui légifère sur leurs droits et leur statut. L’animal ne le peut pas, il fait donc partie de ces êtres vulnérables dont « la cause »  a besoin d’être défendue. L’animal est au bout de cette chaine des êtres reconnus comme vulnérables, il y a eu les enfants et les femmes, il y a eu la cause des nouveaux nés dont la souffrance a été reconnue depuis peu. Il faut dire aussi que les expériences scientifiques concernant l’intelligence et la sensibilité de l’animal comme dans le cas du nouveau né sont faites par les hommes bien sûr et qu’il ne peut en être autrement puisque le nouveau né comme l’animal ne parle pas et ne peut analyser ce qu’il ressent. Donc il faut prendre en compte même pour certaines conclusions dites scientifiques notamment en ce qui concerne l’intelligence animale, du poids des préjuges culturels et des a priori qui peuvent imprégner les conclusions dites objectives de la science et c’est valable pour la douleur qui est difficilement « mesurable » on le voit encore aujourd’hui pour l’homme lui même.

**Deuxième remarque.**

Toutefois parler d’une **cause animale** semble être **un progrès juridique** par rapport à la reconnaissance de la souffrance l’animal comme de celle du nouveau né qui était considéré jusque dans les années 40 comme « une chose » qui ne souffre pas (le nouveau né étant une sorte de petit animal sans conscience criant mais ne parlant pas). Le cri du nouveau né et le cri de l’animal étaient considérés comme des réactions réflexes qui ne témoignaient pas d’une souffrance consciente et réelle pensait-on mais ce n’est pas la mère qui le pensait, c’est plutôt une représentation culturelle du nouveau né… Ce qui peut nous paraitre choquant pour le nouveau né continue pourtant de persister dans la manière avec laquelle on traite les animaux.. On peut alors parler de la cause animale pas seulement d’un point de vue juridique mais aussi du point de vue de la « compassion » c'est-à-dire de ce qui fait de nous des humains comme le disait Rousseau au XVIIIème siècle. **Il y a un double sens du terme humain,** on n’est pas humain uniquement parce que l’on fait partie de l’espèce humaine puisque l’on dit que certains hommes font des actes « inhumains », on est humain quand on est capable de ressentir ce que l’autre ressent ou du moins **l’imaginer et de se sentir solidaire de sa souffrance et de tout faire pour l’éviter.**

**Troisième remarque**

Il faut dire que chez l’enfant[[2]](#footnote-2) l’animal domestique est considéré comme un jouet que l’on peut triturer, dont on peut tirer la queue, que l’on peut enfermer dans le frigo en toute innocence. Mais il suffit de lui faire comprendre que le chat ou le chien ou même l’insecte dont on arrache les pattes ressent de la douleur pour que l’enfant cesse aussitôt. Et cela c’est un problème d’éducation, un problème culturel. L’enfant semble avoir alors **une empathie** pour le monde animal à partir du moment où on lui dit « et si on te faisait la même chose ? », il peut avoir une réaction telle qu’il cesse de manger de la viande quand il fait le rapprochement entre la vache dans le pré et le steak dans son assiette, il sent confusément alors qu’il y a un lien entre lui et l’animal.

 Parler d’une cause animale c’est essentiel dans l’éducation, c’est reconnaitre que ce qui est vivant a une sensibilité et c’est faire le lien entre l’homme et environnement naturel. C’est dans la mesure du possible éviter de détruire la vie et de faire souffrir inutilement n’importe quel animal, c’est aussi reconnaitre que n’importe quel animal même les moins sympathiques ont leur place dans l’écologie de la nature.

**Quatrième remarque**

Or la philosophie a une attitude très ambivalente en ce qui concerne l’animal et il semble que par rapport à la pensée médiévale ou même à la pensée de l’antiquité nous soyons en régression d’où l’idée d’une pertinence de la cause animale. Mais l’antiquité et l’époque médiévale est elle uniquement une période idyllique pour le statut de l’animal ?

Dans l’antiquité, le philosophe **Aristote** affirme que l’animal a non seulement une sensibilité mais qu’il est « animé » d’une énergie vitale qui en fait un individu particulier et l’animal n’est en rien une chose, une matière inerte, sans être un être spirituel il a un certain degré de liberté et n’est pas une simple marchandise dont l’homme peut user à sa guise. Même les sacrifices d’animaux prennent une dimension symbolique et faire preuve de cruauté inutile envers l’animal est une attitude barbare. Il y a donc une communauté des vivants qui suppose une solidarité entre les hommes et les animaux. Cette position philosophique ne veut pas dire qu’il n’y ait aucune violence faite à l’animal mais elle traduit un état d’esprit qui est très loin de considérer l’animal comme une chose inerte.

Dans la pensée philosophique et théologique médiévale l’animal a un statut particulier qui en fait une créature de Dieu à ce titre il est considéré comme un vestige spirituel. Dieu l’a créé et lui a donné une place qu’il doit garder. L’homme qui fait souffrir l’animal inutilement est méprisable. Il y a une empathie naturelle entre l’homme et la nature, souvent les vaches ont des prénoms et les animaux dits « domestiques », c'est-à-dire qui font partie de la maison sont traités comme des individus à part entière. L’animal est personnalisé, il est considéré comme un individu ayant une force bénéfique ou maléfique.

Mais en même temps le christianisme au Moyen Age, comme Platon dans l’antiquité grecque voit l’animalité comme le domaine des pulsions brutales incontrôlables. Le christianisme parlera d’impureté de la conduite animale qui n’obéit qu’à son instinct et n’est pas capable de s’élever spirituellement...Certains animaux sont considérés comme des suppôts du diable, le singe parce qu’il mime l’homme, le serpent à cause du péché originel. Il y a d’ailleurs des « modes » dans la valorisation symbolique de l’animal, l’ours est considéré pendant longtemps comme le roi des animaux à cause de sa station debout et de sa force avant d’être détrôné par le lion. Le cochon est considéré comme l’animal le plus ressemblant d’un point de vue physiologique à l’homme par ses organes. Comme la dissection de cadavre humain n’est pas permise par l’église, on celui des cochons pour voir comment le corps humain est constitué «  à l’intérieur.

. Donc attitude ambivalente vis-à-vis de l’animal mais en tous les cas, l’animal n’est jamais considéré comme une simple chose.

**Cinquième remarque**

A partir de Descartes, il va y avoir un tournant décisif. Descartes veut fonder la science moderne, se débarrasser de toutes les superstitions, il veut faire ressortir le caractère propre à l’homme qui est la faculté de penser par soi même, d’avoir une conscience lui permettant de douter de ce qui parait seulement vraisemblable et de ne se fier qu’à sa raison pour fonder la vérité. Comme il va séparer pour une question de méthode, le corps de ce qu’il appelle la pensée tout en reconnaissant que dans la vie ils sont indissociables, il sépare aussil’animal de l’homme. L’homme a une part d’animalité en lui mais **il pense** et ce qui le prouve c’est qu’il parle…. L’animal ne parle pas donc il ne pense pas même s’il possède des moyens de communiquer ses émotions cela n’est pas un langage articulé, c’est liè à l’instinct, donc l’homme n’est pas un animal comme les autres et il y a une différence de nature et non de degrés entre l’homme et l’animal. Et Descartes va plus loin il parle de « l’animal machine » que l’on peut étudier comme le mécanisme de l’horloge tout comme on peut étudier notre corps comme une mécanique. Cela donnera la médecine moderne.

Cette notion d’animal machine va être accentuée par les héritiers de Descartes et va contribuer à donner une représentation de l’animal comme « une chose » et c’est le début de notre manière de considérer la nature non comme un environnement avec lequel nous sommes en résonnance mais comme ce que l’on peut connaitre objectivement afin de la dominer. C’est le début de la science moderne qui aboutit à ce que l’on appelle la technologie. C’est à dire ce que l’on a appelé le désenchantement de la nature.

**Ouverture à la discussion**

Parler d’une cause animale serait alors pertinente pour redonner à l’animal le statut d’un être vivant sentant, éprouvant des émotions et bien sûr souffrant quand on le prive d’espace et de conditions de vie où il peut éprouver du bien être.

Or nos sociétés contemporaines sont indifférentes au sort des animaux et oscillent entre une volonté de transformer l’animal domestique en un interlocuteur qui serait susceptible de remplacer l’enfant qu’on n’a pas eu ou le compagnon disparu bref un humain qui n’a pas la parole et qui est un substitut affectif, soit on considère l’animal comme un objet interchangeable et on ne se préoccupe pas de savoir si les traitements qu’il subit pour notre confort et notre plaisir sont au prix de souffrances dont on ne veut pas entendre parler.

Mais cela va peut changer. D’où l’importance de parler d’une cause animale.

   Sans tomber  dans les deux extrêmes qui seraient d'un côté **une indifférence à la souffrance animale** considérant  l'animal comme un simple objet soumis au bon vouloir de l'homme, d'un autre côté une sorte de**fusion anthropomorphique** qui voit en l'animal un autre soi même, nous pouvons  maintenant discuter de la légitimité de la cause animale.

 **Documents pour la discussion**

**Quelques chiffres** (origine : philosophie magazine de mars 2018)

**60 Milliards d’animaux terrestres abattus chaque année pour nourrir l’humanité**

**1000 milliards de poissons abattis chaque année**

**1/3 des cultivables de la planète sont occupées par l’élevage**

**40% de la production mondiale de céréales est consommée par les animaux d’élevage**

**13000 litres**

**14,5% des gaz à effet de serre émis chaque année dans l’atmosphère proviennent de l’élevage**

**80% des antibiotiques produits dans le monde sont consommés par des animaux d’élevage**

**9% de végétariens en Allemagne contre 3% en France**

**75%, c’est l’augmentation de la consommation mondiale de viande prévue d’ici à 2050**

Document sur le scandale des abattoirs (France info) 2014

Le scandale des abattoirs (même libellés bio) a été récemment dévoilé par l’association L214 qui a montré les tortures infligés aux animaux avant qu’ils ne soient abattus. A partir de là plusieurs abattoirs ont été fermés. Il est plus difficile de savoir comment les poissons sont traités et on pourrait aussi faire le procès de la pêche industrielle

Des employés de l’abattoir du Vigan ont donc été jugés pour des violences infligées à des animaux. Pour la psychanalyste Claude Halmos, c'est une décision importante.

***« Ce procès me semble très important »* ditClaude Halmos psychanalyste**

*Parce que je pense – et je ne suis pas la seule – que le degré de civilisation d’une société se mesure à la façon dont elle traite les plus faibles.*

*Quand vous parlez des plus faibles, vous parlez aussi des animaux ?*

*Je crois que, à ce niveau, il faudrait dépasser la distinction animaux-humains, et parler plutôt d’êtres vivants susceptibles de souffrir. Les animaux sont des êtres vivants, on sait qu’ils peuvent souffrir. A partir de là, il faut leur éviter la souffrance : la souffrance lorsqu’on les met à mort. Et bien sûr les souffrances que l’on peut leur infliger ne les maltraitant.*

*Qu’est-ce qui vous fait penser qu’il faudrait dépasser la distinction animaux- humains ?*

*Ce que m’a appris, et m’apprend tous les jours mon travail auprès des adultes et des enfants. Quand on écoute des hommes et des femmes qui ont pu, sciemment et consciemment, en faire souffrir d’autres, on se rend compte qu’il y a certainement, chez tous les humains, une possibilité d’accomplir de tels actes.
Mais que cette possibilité ne peut se développer qu’en fonction de ce qu’ils vivent (dans l’enfance et plus tard). C’est à dire en fonction de l’éducation qu’ils reçoivent (ou non), de la façon dont on les traite, et des exemples de vie qu’on leur donne. Et on se rend compte que le rapport aux animaux est, à ce niveau, très important.*

**Le rapport aux animaux est important**

*L’idée que l’autre peut souffrir n’est pas innée, elle est acquise par l’éducation. Et c’est particulièrement vrai quand il s’agit du rapport à l’animal. Pour un enfant de 2 ou 3 ans, par exemple, le chat de la maison est une sorte de jouet. Et un jouet particulièrement intéressant parce qu’il bouge et il miaule. Donc l’enfant peut très bien le malmener comme il malmènerait une peluche, pour provoquer des réactions qu’il trouve très rigolotes : il peut le serrer trop fort, lui tirer la queue etc…
Il faut donc lui expliquer que le chat n’est pas un jouet, mais un animal vivant qui peut, tout comme lui, avoir mal. Et lui interdire très fermement de le brutaliser.*

**Apprendre aux enfants à ne pas brutaliser les animaux**

*C’est essentiel. Et il faut se souvenir de ce qu’a dit, au procès, l’un des accusés qui avait infligé des décharges électriques à un mouton. Il a dit qu’il "s’amusait"…L’interdit est essentiel parce que le jeu de l’enfant est, au début, innocent. Mais si on le laisse le poursuivre, il peut finir par sentir, intuitivement la souffrance de l’animal. Et, peu à peu, prendre inconsciemment du plaisir, non pas à provoquer chez l’animal, une simple réaction, mais de la souffrance.
Et c’est pareil s’il s’agit de jeux cruels avec les insectes par exemple. Ils peuvent empêcher l’enfant d’accéder à l’empathie, y compris à l’égard des humains. Et même lui donner le goût de la cruauté.*

On a beaucoup mis en cause, pour expliquer les actes de ces employés des abattoirs, leurs conditions de travail….On a eu raison d’en parler car ce sont souvent des conditions tout à fait insupportables. Mais je ne crois pas qu’elles soient la cause des maltraitances infligées aux animaux. Ces causes tiennent certainement, d’une part à l’histoire personnelle de ces employés et d’autre part à l’influence de notre société, qui ne respecte toujours pas les animaux comme elle le devrait.

1. Il s’agit d’une harmonisation entre le code rural, pénal et civil. Le code pénal reconnait implicitement sans le dire la sensibilité de l’animal, le code civil ne le faisait pas l’animal étant considéré comme un meuble. L’animal n’est plus considéré comme un bien meuble ou immeuble. Mais il n’y a pas vraiment dans le code civil de changement de statut, il est toujours considéré comme un bien. Donc aucune conséquence sur l’abattage, la chasse à cours, la corrida… c’est un amendement qui n’a pas vraiment changé les choses. [↑](#footnote-ref-1)
2. Voir document à la fin , remarque de la psychanalyste Claude Halmos [↑](#footnote-ref-2)